

## DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVERTURE TEMPORAIRE D'UN DEBIT DE BOISSONS

1 ère CATEGORIE

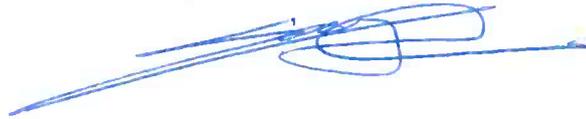
3ème CATEGORIE

### **Monsieur le Maire**

Je soussigné SAUVAGE Nicolas vice-Président de l'AS Etival Handball  
Domicilié à 9 ter route de Sablé Etival-lès-Le-Mans  
ai l'honneur de solliciter, conformément aux articles L.3334-2 et L.3352-5 du Code de la santé  
publique, l'autorisation d'ouvrir un débit temporaire de boissons  
le samedi 15 mars 2025 de 18 heures 00  
au dimanche 16 mars 2025 à 19 heures 00

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments  
respectueux.  
Le 11 mars 2025

*Signature*



### **ARRETE DU MAIRE N° 2025-022**

Je soussigné(e) Emmanuel FRANCO

Maire d'Etival-lès-Le-Mans

Vu la demande ci-dessus.

Vu les articles L.3334-2 et L.3352-5 du Code de la santé publique ;

Vu

Arrête :

Monsieur SAUVAGE Nicolas Vice-Président de l'AS Etival Handball  
est autorisé à ouvrir un débit temporaire de boissons de 3 ème catégorie  
à la salle polyvalente

le samedi 15 mars 2025

de 18 heures

au dimanche 16 mars 2025

à 19 heures

à l'occasion d'une soirée Handball

à charge pour lui de se conformer toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la  
tenue et à la police des débits de boissons.

Fait à Etival-lès-Le-Mans, le 11 mars 2025

*Le Maire,*

